

pas probable qu'un tableau *réussi* trouve jamais grâce devant une Académie française : la faute de français blesse trop la grammaire et l'oreille ; *réussir* n'a jamais été qu'un verbe neutre. On voit à peu près, par ces exemples, quel esprit a dirigé l'Académie dans le discernement qu'elle a fait du bon et du mauvais usage.

Outre les additions de mots nouveaux et de locutions nouvelles, mille changements ont été faits dans l'intérieur même des articles qu'il serait impossible d'énumérer ici. Des articles entiers ont été remaniés d'un bout à l'autre, les articles relatifs, par exemple, aux prépositions *A* et *De*. L'Académie, au contraire, a été très-sobre de retranchements : trois cents mots, environ, ont disparu, et un nombre, il est vrai, plus grand de locutions tout à fait vieilles, de proverbes passés d'usage et qu'un tour spirituel et fin ne recommandait pas à l'indulgence des juges.

Peu de changements ont été apportés dans l'orthographe. S'il y a un point sur lequel l'Académie ait cru devoir garder une grande réserve, c'est celui-là. Les innovations qu'elle s'est permises se bornent, en général, aux retranchements de quelques lettres doubles, *consonnance*, par exemple, qu'elle écrit par une seule *n*, *consonance*. Dans les mots tirés du grec, elle supprime presque toujours une des lettres étymologiques quand cette lettre ne se prononce pas ; elle écrit : *plithisie*, *rythme*, et non *plithisie*, *rythme*. L'accent aigu est remplacé par l'accent grave dans les mots : *piège*, *siège*, *collège*, et dans les mots analogues. L'accent grave prend aussi la place de l'ancien tréma dans les mots *poème*, *poète*, etc. Dans beaucoup de mots composés de deux autres que l'usage a réunis, le trait d'union a été supprimé comme désormais inutile.

La prononciation a peu occupé l'Académie. On ne la trouvera indiquée que dans un petit nombre de cas. L'Académie persiste à croire avec ses prédécesseurs, que le seul moyen d'apprendre la bonne prononciation est d'écouter ceux qui prononcent bien et de s'habituer à prononcer comme eux.

On n'est entré dans ces détails, un peu longs peut-être, que pour faire voir combien l'Académie a eu à cœur de remplir dignement, à son tour, la mission que depuis deux siècles se sont passés de main en main ses illustres prédécesseurs, et au-dessus de laquelle ne se sont jamais crus les plus fameux même d'entre eux ! Ce n'est pourtant pas une œuvre bien glorieuse qu'un dictionnaire, surtout un dictionnaire fait en commun ; c'est une œuvre éminemment utile, et d'autant plus méritoire sans doute qu'aucune gloire personnelle n'y est attachée. Tout ce que le dictionnaire de l'Académie pouvait faire de bien, il l'a fait. Il n'a pas, il est vrai, fixé la langue ; fixer une langue c'est impossible ! Il l'a contenue, modérée, réglée dans ses changements. Il ne l'a pas polie dans le sens un peu despotique que le cardinal de Richelieu attachait à ce mot ; les langues ne se polissent pas par contrainte et de vive force. De bonnes leçons et de bons exemples, c'est tout ce que l'on pouvait raisonnablement demander à l'Académie, et ce que l'Académie n'a jamais refusé. Il ne lui appartenait pas de traiter la langue en sujette ; contre une pareille prétention la révolte eût été générale. L'Académie n'a fait qu'un dictionnaire, et un dictionnaire est le moins impérieux des maîtres ; s'y soumet qui veut. S'il se fait obéir c'est en obéissant tout le premier, quoique avec mesure et discrétion. Il n'invente pas, il choisit : il cède beaucoup au public pour que le public lui cède quelque chose. Sans doute, c'est à ce juste tempéramment entre une complaisance qui livrerait tout à la fureur d'innover et une résistance aveugle qui n'accorderait rien au cour inévitable des choses, que le dictionnaire de l'Académie a dû cette autorité, déjà vieille de deux siècles, qu'on ne lui conteste plus et qu'il conservera, on peut le croire, tant que l'Académie elle-même, la seule de nos anciennes institutions qui demeure debout au milieu de tant de ruines, ne changera pas de méthode et d'esprit.

Avant de finir, l'Académie se fait un plaisir de consigner ici les remerciements qu'elle doit au zèle et au savoir auxiliaire qui a tant aidé la commission du dictionnaire dans ses travaux préparatoires, M. Léo Joubert.

Revue pédagogique

Je me souviens qu'il y a trois ou quatre ans, à la suite d'une visite que je venais de faire dans une importante école d'une de nos plus grandes villes, j'eus l'occasion de réunir chez moi les maîtres adjoints de cet établissement.

Ils étaient bien huit, si je ne me trompe. Après m'être entretenu avec eux d'une certaine méthode qu'on avait soumise à notre examen, l'idée me vint de leur demander quels traités de pédagogie, quels ouvrages spéciaux d'enseignement ils avaient étudiés ou lus. Après m'avoir regardé avec étonnement, sept m'avouèrent qu'ils n'avaient jamais lu le plus petit manuel traitant de ces matières : Rondu, Rapet, Charbonneau, Dalgault, Dumouchel, Paroz, Théry, Villemareux, leur étaient

complètement inconnus, même de nom ; le huitième maître, seul, se souvenait d'avoir vu un jour, — il ne savait plus trop en quel lieu ni dans quelle circonstance, — les *Lettres sur la profession d'instituteur*, mais n'en avait pas lu trois pages.

Cette ignorance absolue des principes qui doivent présider à l'éducation de l'enfance et des méthodes qu'il convient de suivre dans nos écoles, cette indifférence incompréhensible à l'égard des connaissances qu'il importe le plus à l'instituteur de posséder, commencent honnêtement à disparaître. Nous signalons dernièrement, en rendant compte d'un nouveau traité de pédagogie (1), les symptômes d'une heureuse réaction sous ce rapport. Des conférences, en effet, s'organisent dans tous les départements ; des bibliothèques pédagogiques s'établissent dans tous les cantons ; de nouvelles publications viennent offrir à nos maîtres d'excellentes directions pour leurs travaux professionnels, de très utiles et de très-bons modèles pour leurs leçons de chaque jour. Mais il faut que tous puissent profiter de ces avantages qu'on met ainsi à leur portée ; il faut que tous lisent ces traités, ces journaux et ces dictionnaires publiés presque exclusivement à leur intention. A ce point de vue il y a beaucoup à faire encore : l'habitude de lire les ouvrages se rapportant à leur profession est fort peu répandue chez nos maîtres.

Nous voudrions, en outre du grand musée pédagogique dont nous réclamons tous la création, indépendamment des bibliothèques classiques et pédagogiques cantonales, nous voudrions que chaque instituteur possédât dans sa bibliothèque particulière tous les traités de pédagogie (ils ne sont certes pas nombreux), publiés en France ; nous voudrions que chaque école fût abonnée, non seulement au bulletin départemental, mais aux quelques journaux et revues d'enseignement qui se publient à Paris : une cinquantaine de francs inscrits au budget communal suffiraient pour couvrir cette dépense, et ces publications appartiendraient à l'école.

Combien de maîtres encore qui n'ont jamais suivi de cours de pédagogie, et qui ne lisent ni le *Journal des Instituteurs*, ni le *Manuel général*, ni l'*Éducation* ! Coupent-ils même toujours, hélas ! les feuilles du petit bulletin administratif que leur envoie l'inspection académique ?

Une nouvelle revue, qui porte justement le titre que nous avons donné à notre présent article, vient de paraître.

Publiée avec la collaboration de membres de l'Institut, de professeurs de facultés, d'inspecteurs de l'enseignement public, de directeurs d'écoles normales et d'instituteurs, sous la direction de M. Ch. Hanriot, docteur en lettres, ancien inspecteur d'académie, la *Revue pédagogique* (2) paraît une fois par mois depuis le 15 janvier de cette année.

Chaque livraison contient quatre parties : des articles de *pédagogie générale*, des *leçons pratiques*, quelques *variétés* et des *devoirs scolaires*.

Dans la partie générale des trois premiers numéros déjà parus, nous avons trouvé des études fort remarquables de M. M. Levassour, Ruissou, Paul Rousselot, Hanriot, Taudel, d'Ollendon, etc.

M. Levassour, en traitant du caractère de l'instruction publique aux États-Unis, montre quels services réciproques les peuples peuvent se rendre on se jugeant les uns les autres ; mais il nous dit aussi à quelles conditions de sincérité d'observation prudente et réfléchie, "sans parti pris de dénigrement, ou de flatterie", ces études critiques peuvent être réellement utiles.

Le tableau qu'il nous trace de l'organisation des écoles dans ce grand pays qui dépense pour elles, chaque année, plus de 450 millions, est des plus intéressantes.

Le savant membre de l'Institut connaît à fond le caractère, le tempérament du peuple dont il nous parle : il nous fait bien voir comment les Américains, tout en accordant à l'unité nationale les sacrifices nécessaires, ont obéi, dans leur législation, à un principe qui domine celui-là de beaucoup : le principe de la liberté individuelle et par suite de l'autonomie communale.

"Le gouvernement fédéral, c'est à dire le gouvernement central, qui a une puissance très-étendue à certains égards, ne

(1) *Guide méconnu ou Guide des Instituteurs et des Institutrices. Pédagogie et Législation*, par Pizard. — Librairie Belin, rue de Valenciennes, 52.

(2) Librairie Delagrave, rue des Ecoles, 58.